

2023-6046  
2024-02-07

# **NIMITZ<sup>MD</sup> 480EC**

## **Nématicide**

Concentré émulsionnable

**Pour supprimer/réprimer les nématodes dans les légumes-fruits, les cucurbitacées et le sous-groupe de cultures 1B et 1C**

COMMERCIALE - AGRICOLE

**PRINCIPE ACTIFS:** Fluensulfone : 480 g/L  
Avertissement, contient l'allergène soya

**N° D'HOMOLOGATION : 32821 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

## **AVERTISSEMENT**

### **IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU**

### **AGENT SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

**ADAMA Agricultural Solutions Canada Inc.**  
300 – 191 Lombard Avenue  
Winnipeg, Manitoba R3B 0X1  
1-855-264-6262

**CONTENU NET : 1 à 200 LITRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

Pour l'aide médicale d'urgence et les questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group  
au 1.877.250.9291 (24 heures par jour)

Pour un déversement, une fuite ou un incendie, appelez INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures par jour)

2023-6046  
2024-02-07

### **PREMIERS SOINS**

**EN CAS D'INGESTION** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ET LES VÊTEMENTS** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale. On peut également appeler ProPharma au 1-877-250-9291 pour obtenir de l'information sur le traitement médical d'urgence.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition.

### **MISES EN GARDE**

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Irritant pour les yeux. **ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX.** Peut irriter la peau. Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Le contact prolongé ou répété fréquemment avec la peau peut provoquer une réaction allergique chez certaines personnes.

Si vous manipulez plus de 459 L de produit par personne et par jour, utilisez un équipement d'application à rampe fermée à cabine fermée. **NE PAS** manipuler plus de 604 L de produit par personne et par jour. Ces restrictions sont nécessaires pour minimiser l'exposition du travailleur.

### **ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une combinaison résistante aux produits chimiques par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistantes aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. De plus, portez des lunettes de protection (lunettes ou écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et la réparation. Les gants ne sont pas nécessaires lors de l'application dans une cabine fermée.

Suivre les instructions du fabricant concernant le lavage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle (ÉPI). S'il n'y a pas d'instructions pour le lavage, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Garder et laver l'ÉPI séparément des autres articles à laver.

### **RECOMMANDATIONS DE SÉCURITÉ À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR**

L'utilisateur doit :

- Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou utiliser les toilettes.
- Si le pesticide s'infiltré dans les vêtements, les enlever immédiatement. Ensuite, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

2023-6046  
2024-02-07

- Retirer l'ÉPI immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Le plus rapidement possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

### **MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation indiquées sous le MODE D'EMPLOI. Ce produit n'est pas homologué à des fins de suppression des organismes nuisibles en milieux aquatiques. NE PAS l'utiliser à de telles fins. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. La dérive et le ruissellement peuvent poser un danger pour les organismes aquatiques dans l'eau adjacente aux zones de traitement.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines surtout dans les régions où les sols sont perméables (p. ex., sol sableux) et/ou où la surface libre de la nappe est peu profonde.

Ce produit contient une matière active et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les petits mammifères sauvages.

Toxique pour certains insectes utiles. Minimiser la dérive de pulvérisation pour réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans des habitats à côté du site d'application, p. ex., les haies et les forêts.

### **MODE D'EMPLOI**

NE PAS appliquer par épandage aérien.

NE PAS utiliser dans les serres.

Traiter seulement lorsque le risque de dérive vers des lieux d'habitation ou d'activité humaine comme des maisons, des résidences secondaires, des écoles et des aires récréatives est faible compte tenu de la vitesse et la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Ne pas se rendre sur les sites traités ou permettre aux travailleurs de s'y rendre pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

### **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Utiliser NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC conformément à tous les avertissements, mises en garde et directives figurant sur l'étiquette. NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC doit s'utiliser dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire pour supprimer les nématodes. Les programmes de LAI qui utilisent des pratiques agronomiques, l'assainissement, l'ensemencement de variétés résistantes en vue de réduire les infestations causées par les nématodes, le dépistage ou autres méthodes de détection, l'identification exacte des ravageurs et la rotation des nématicides ayant différents modes d'action permettront de prévenir les pertes économiques occasionnées par les ravageurs. L'utilisation de NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC ne supprime que certains nématodes

2023-6046  
2024-02-07

lorsqu'ils sont présents au moment du traitement. Il ne supprime pas les ravageurs introduits dans le sol après le traitement, ne fournit pas une suppression qui dure toute la saison et ne garantit pas qu'il n'y aura pas de ravageurs dans les récoltes. Le rendement risque d'être réduit si le produit est utilisé dans des terres tourbeuses ou à teneur élevée en argile.

Compatibilité : N'appliquer NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC avec aucun autre produit avant d'avoir établi la compatibilité physique et chimique du mélange. Pour établir la compatibilité, verser les proportions recommandées des produits dans un récipient convenable. Après avoir préparé le mélange, attendre 30 minutes puis s'assurer que le produit reste mélangé. Si c'est le cas, il est considéré comme étant compatible physiquement.

### GESTION DE LA RÉSISTANCE

Le mode d'action de NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC n'a pas encore été classé. Bien que la résistance dans les populations de nématodes n'ait pas été prouvée, l'utilisation exclusive répétée de n'importe quel produit peut entraîner la réduction de la suppression en raison d'une plus grande biodégradation ou d'autres causes. On suggère de faire la rotation avec des nématicides ayant un mode d'action différent. S'adresser à un spécialiste de la vulgarisation, un conseiller agricole certifié et/ou le fabricant du produit pour obtenir des recommandations sur la gestion de la résistance et des informations supplémentaires sur la gestion et la surveillance de la résistance.

### RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC s'utilise pour supprimer les nématodes à galles (*Meloidogyne* spp.) et les nématodes des lésions de racines (*Pratylenchus* spp.) dans les cultures repiquées (groupes de culture 8-09 et 9 : y compris les concombres, les melons (cantaloup, melon d'eau, miellat), les courges, les tomates (sauf les petites tomates), l'okra, les aubergines et les poivrons (poivrons et piments autres que les poivrons) et réprimant également les nématodes à galle (*Meloidogyne* spp.) et les nématodes des lésions de racines (*Pratylenchus* spp.) dans le sous-groupe de cultures 1B : légumes-racines (sauf betteraves sucrière) et sous-groupe de cultures 1C : légumes tubéreux et cornes. Un traitement efficace au NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC n'élimine pas les populations de nématodes et ne supprime pas les bactéries, les insectes, les virus, les mauvaises herbes ni les pathogènes qui s'attaquent aux plantes dans les zones de traitement.

Les applications peuvent se faire en traitement généralisé incorporé, en bande et incorporé, ou par chimigation par gaines perforées (apport au pied). Appliquer le produit à raison de 4 à 8 L par hectare, au moins sept jours avant le repiquage. Ne faire les applications au sol que conformément au mode d'emploi et aux conditions régissant l'emploi figurant sur la présente étiquette. On peut couvrir les zones de traitement d'un plastique ou les laisser à découvert selon les pratiques culturales. NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC ne fournit pas une suppression résiduelle des nématodes. Ne pas faire plus d'une application par culture, et un maximum de 8 L de produit par hectare, par année (365 jours). Ne pas nourrir les animaux de denrées traitées ou de tout matériel végétal résiduel. N'ensemencer aucune culture qui ne figure pas sur la présente étiquette dans des terres traitées dans les 365 jours suivant l'application du produit.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et(ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

<b>RAVAGEUR</b>	<b>Nématodes</b>	<b>Mode d'emploi</b>
-----------------	------------------	----------------------

	<b>réprimés</b>	
SOUS-GROUPE DE CULTURES 1B : Légumes-racines (sauf la betterave sucrière) et SOUS-GROUPE DE CULTURES 1C : Légumes tubéreux et cormes	Nématode des racines ( <i>Pratylenchus</i> spp.) Nématode à galles ( <i>Meloidogyne</i> spp.)	Incorporation en pré-semis par application généralisée suivie d'une incorporation, pulvérisation en bande suivie d'une incorporation OU par irrigation goutte à goutte sous plastique.  Traitement d'incorporation pré-plantation : Appliquer NIMITZ 480 EC en pulvérisation généralisée à raison de 4 à 8 L/ha de produit dans un minimum de 300 L d'eau par hectare. Incorporer l'application suivante.  Pour l'application par pulvérisation en bande et l'irrigation goutte à goutte sous plastique, reportez-vous aux instructions d'application ailleurs sur cette étiquette.  <b>•Ne pas appliquer par voie aérienne.</b>
Instructions de candidature : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période : Application généralisée en présemis, 7 à 10 jours avant la plantation.</li> <li>• Maximum de 1 application par saison.</li> <li>• Délai avant récolte (DAAR) : aucun</li> </ul>		

#### **RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION**

NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC s'applique durant n'importe quelle saison lorsque les conditions du sol le permettent. L'application uniforme et l'incorporation dans des sols mouillés et bien préparés est importante. Les sols doivent être sans mottes, débris et résidus végétaux, lesquels doivent être parfaitement incorporés afin de ne pas nuire à l'application ou à la suppression. Le sol à traiter doit avoir suffisamment d'eau pour assurer la croissance des plantes. Les applications inadéquates risquent de rendre le traitement inefficace et entraîner des dommages à la culture ou des résidus de pesticides illégaux dans la culture.

#### **DIRECTIVES CONCERNANT LE MÉLANGE, LE CHARGEMENT ET LA MANUTENTION**

Ajouter la quantité recommandée de NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC à l'eau dans le réservoir de pulvérisation et bien mélanger. Continuer l'agitation à des intervalles fréquents durant l'application. Si NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC doit être mélangé avec d'autres produits ou engrais, il faut tester la compatibilité physique du mélange tel que décrit ci-dessus avant l'utilisation.

REMARQUE : Nettoyer à fond l'équipement d'épandage avant l'utilisation et avant de l'utiliser pour appliquer d'autres pesticides.

#### **GESTION DU RÉGIME HYDRIQUE DU SOL**

La gestion du régime hydrique du sol peut influencer l'efficacité du produit. Pour un traitement localisé ou généralisé, ne pas appliquer le produit lorsque la vitesse du vent favorise la dérive au-delà des zones destinées à recevoir un traitement. L'humidité du sol doit être adéquate pour assurer une incorporation mécanique uniforme et pour soutenir la germination des semences ou la croissance des plantes. Alors que la quantité d'humidité varie selon le type de sol, une légère irrigation de 1,25 à 2,50 cm d'eau 1 à 5 jours suivant l'application peut améliorer l'efficacité. Pour une chimigation par gaines perforées (apport au pied), la teneur initiale d'humidité doit être à un niveau qui permettra au produit de se déplacer uniformément d'un bout à l'autre et dans toute la plate-bande à mesure qu'il est irrigué par goutte-à-goutte.

2023-6046  
2024-02-07

Pour obtenir un rendement optimal, toutes les applications doivent être incorporées à l'eau et/ou par des moyens mécaniques jusqu'à une profondeur de 15 à 20 cm. Reprendre les pratiques d'irrigation normales immédiatement après le repiquage.

### TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ

Appliquer le produit à raison de 4 à 8 L par hectare au moyen d'un équipement de rampe de pulvérisation au moins 7 jours avant le repiquage. Préparer le mélange de pulvérisation en ajoutant le produit au réservoir de pulvérisation avec au moins 300 L par hectare pour assurer une application uniforme. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'application pour assurer d'obtenir une solution de pulvérisation homogène. Appliquer le mélange de pulvérisation uniformément sur le champ et incorporer mécaniquement jusqu'à une profondeur de 15 à 20 cm au moyen d'un équipement à moteur pour assurer une distribution uniforme. Une légère irrigation de 1,25 à 2,50 cm d'eau 1 à 5 jours suivant l'application peut améliorer l'efficacité. Reprendre les pratiques d'irrigation normales après le repiquage.

### TRAITEMENT LOCALISÉ

Préparer la bouillie de pulvérisation tel qu'indiqué ci-dessus. La quantité de produit requise pour un traitement localisé varie selon la largeur de la plate-bande et la longueur du rang. Utiliser les exemples figurant dans le tableau ci-dessous pour établir la quantité de produit requise selon la largeur et la longueur de la plate-bande et le taux d'utilisation.

Largeur de la plate-bande (cm)	m linéaire de plate-bande dans un hectare	mL de NIMITZ <sup>MD</sup> 480 EC par 1 000 m linéaire de plate-bande	
		4 L/ha	8 L/ha
30	33 333	120	240
46	21 872	183	366
61	16 404	244	488
76	13 123	305	610
91	10 936	366	732
122	8 202	488	975
152	6 562	610	1219
183	5 468	732	1463

Appliquer la bouillie de pulvérisation sur la largeur de la plate-bande et incorporer uniformément à une profondeur de 15 à 20 cm en empêchant la dilution de dépasser la largeur de la plate-bande, au moins 7 jours avant le repiquage. Une légère irrigation de 1,25 à 2,50 cm d'eau 1 à 5 jours suivant l'application peut améliorer l'efficacité. Reprendre les pratiques d'irrigation normales après le repiquage. Les doses ne doivent pas être concentrées dans le rang, mais être appliquées selon le pourcentage de la zone traitée.

Application par pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer le produit durant des périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer le produit en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre moyen selon la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe ne doit pas dépasser une hauteur maximale de 60 cm au-dessus de la culture ou du sol.

### Zones tampons sans pulvérisation

AUCUNE zone tampon sans pulvérisation n'est requise pour l'utilisation des méthodes et du matériel de pulvérisation suivants : traitement localisé et chimigation par gaines perforées (apport au pied).

Les zones tampons sans pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats d'eau douce sensibles (par exemple, lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, réservoirs et zones humides) et des habitats estuariens ou marins sensibles.

Requis pour un traitement généralisé :

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection :			
		des habitats d'eau douce d'une profondeur de :		des habitats estuariens/marins d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Groupe de cultures 8-09 : Légumes-fruits (sauf petites tomates) Groupe de cultures 9 : Légumes cucurbitacées Sous-groupe de cultures 1B : Légumes-racines (sauf la betterave sucrière) Sous-groupe de cultures 1C : Légumes tubéreux et cormes	3	1	1	1

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

### Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec (un engrais, un supplément ou avec) des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

### CHIMIGATION PAR GAINES PERFORÉES (APPORT AU PIED)

Application par chimigation : NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC s'applique à faible volume (sur terre ou sous terre) par gaine perforée, par tuyau d'irrigation ou en bande. Il est interdit d'utiliser tout autre type de système d'irrigation pour appliquer ce produit. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est telle qu'elle empêche une distribution uniforme ou favorise la dérive hors du site prévu de traitement. NE PAS

2023-6046  
2024-02-07

appliquer par chimigation si le site à traiter est situé à 100 mètres ou moins d'un secteur résidentiel ou d'un parc.

Préparer le mélange tel qu'indiqué ci-dessus dans le tableau d'exemples sous *TRAITEMENT LOCALISÉ*. La quantité de produit requise pour une application au goutte-à-goutte varie selon la largeur de la plate-bande, la longueur du rang et le front d'humectation de l'application. Prévoir que le front d'humectation soit le même que la largeur de la plate-bande lorsqu'on établit la dose d'emploi.

Pour la chimigation par gaines perforées (apport au pied), NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC s'ajoute directement au système d'irrigation et appliqué avec suffisamment d'eau et pendant une durée qui permet de mouiller uniformément toute la largeur de la plate-bande et la zone racinaire (15 à 20 cm de profondeur) là où les cultures doivent être ensemencées au moins 7 jours avant le repiquage. Une distribution non uniforme du produit peut entraîner une réduction de l'efficacité, des dommages à la culture ou des résidus de pesticide illégaux. S'adresser au fabricant d'équipement ou un expert sur le terrain provincial pour toute question concernant l'étalonnage ou l'application. NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC ne doit pas être appliqué parallèlement avec un produit de nettoyage pour le réseau d'irrigation, ce qui pourrait réduire le rendement.

La quantité d'eau nécessaire pour l'application dépend du niveau initial d'humidité dans le sol, le type de sol, le pourcentage de matière organique et la condition et l'emplacement des bandes d'irrigation, de même que l'espacement des émetteurs de la bande d'irrigation, etc. Procéder à une irrigation préalable de la zone de façon à mouiller la plate-bande d'un bout à l'autre là où les plantes doivent être mises en terre, puis introduire NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC afin de distribuer le produit uniformément dans la zone de traitement. Prévoir suffisamment de temps dans le cycle de traitement pour appliquer NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC dans la zone racinaire ciblée et vidanger les tuyaux du système avec de l'eau. La période d'injection durant le cycle d'irrigation dépend du type de sol et de l'emplacement de la bande d'irrigation. Ne pas appliquer trop d'eau de rinçage du système qui ferait en sorte que NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC soit enlevé de la zone racinaire. Une légère irrigation de 1,25 à 2,50 cm d'eau 1 à 5 jours suivant l'application peut améliorer l'efficacité. Reprendre les pratiques d'irrigation normales après l'application.

Si NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC est appliqué dans des zones de pluie abondante, éviter le traitement lorsqu'il pleut ou que l'on prévoit une précipitation de pluie dans les 24 heures qui suivent. Une humidité excessive immédiatement après l'application risque de porter ce produit à se déplacer au-delà de la zone ciblée.

Tout le système d'irrigation, y compris les émetteurs, doit être vérifié avant d'injecter NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC pour s'assurer qu'il fonctionne normalement. Une distribution non uniforme d'eau traitée dans la zone cultivée peut entraîner une réduction de l'efficacité, des dommages à la culture ou des résidus illégaux. Pour toute question sur l'étalonnage, s'adresser au service de vulgarisation provincial, le fabricant d'équipement ou un expert sur la chimigation.

Ne pas brancher un système de chimigation servant à appliquer des pesticides à un système d'eau publique à moins que l'étiquette du pesticide prescrive que des dispositifs de sécurité pour les systèmes d'eau publique soient en place. Aussi, vérifier les réglementations locales et provinciales concernant l'injection de pesticides dans les systèmes d'eau publique. Une personne qui connaît bien le système de chimigation et chargée de son fonctionnement, ou un préposé sous la surveillance de la personne responsable, est tenu d'arrêter le système et d'apporter les modifications nécessaires, au besoin.

Maintenir et faire fonctionner le système goutte-à-goutte à une pression suffisamment faible pour empêcher la brumisation et/ou la nébulisation durant l'application. Injecter NIMITZ<sup>MD</sup> 480 EC dans le système d'irrigation après le(s) filtre(s) et le dispositif de refoulement automatique afin d'éviter le retour de l'eau traitée.

Les systèmes qui utilisent un système d'injection de pesticide et d'eau sous pression doivent satisfaire aux exigences suivantes :

2023-6046  
2024-02-07

1. Le système doit comporter un clapet de retenue fonctionnel, une soupape de décharge à vide et un drain à faible pression situés convenablement sur le tuyau d'irrigation pour empêcher toute contamination de la source d'eau par refoulement.
2. Le tuyau d'injection de pesticide doit comporter un clapet de retenue à fermeture rapide automatique et fonctionnel pour empêcher le fluide de revenir vers la pompe d'injection.
3. Le tuyau d'injection de pesticide doit aussi comporter une soupape commandée par solénoïde fonctionnelle, habituellement fermée, située sur le côté aspiration de la pompe d'injection et connectée à l'enclenchement du système pour empêcher le fluide d'être retiré du réservoir d'alimentation lorsque l'on éteint le système d'irrigation automatiquement ou manuellement.
4. Le système doit comprendre des commandes d'enclenchement fonctionnelles pour éteindre la pompe d'injection du pesticide automatiquement lorsque le moteur de la pompe à eau s'arrête.
5. Le tuyau d'irrigation ou la pompe à eau doit comprendre un capteur de pression fonctionnel, qui permet d'éteindre le moteur de la pompe à eau lorsque la pression diminue au point où la distribution du pesticide est affectée négativement.
6. Le système doit comporter une pompe doseuse, comme une pompe d'injection volumétrique (p. ex., une pompe à membrane), et doit être muni d'un dispositif d'enclenchement.

### **RESTRICTIONS**

Ne pas utiliser ce produit sur les cultures qui ne sont pas indiquées sur la présente étiquette. Utiliser ce produit uniquement avant de repiquer une culture, et non pas avec des cultures à semis direct. N'ensemencer aucune culture qui ne figure pas sur la présente étiquette dans des terres traitées dans les 365 jours suivant l'application du produit. Ne pas faire plus d'une application par culture, et pas plus de 8 L de produit par hectare, par année (365 jours). Ne pas nourrir les animaux de denrées traitées ni de tout matériel végétal résiduel.

### **ENTREPOSAGE**

Entreposer le produit dans le contenant d'origine fermé, dans une pièce bien aérée à une température de 0 °C à 37 °C (32 F à 100 F). Tenir hors de la portée des enfants, des personnes non autorisées et des animaux. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-6046  
2024-02-07

NIMITZ est une marque déposée d'une société du groupe ADAMA.